



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

**IMMEUBLES EN PERIL
CHOIX DU MAITRE D'OEUVRE**

L'an DEUX MILLE VINGT TROIS, le 2 février à 18h30, le Conseil Municipal de POUZOLLES, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de M. Guy ROUCAYROL, Maire de POUZOLLES.

Présents : ROUCAYROL Guy, ALMES Bernard, BONAVIDA Claude, CALON Mauricette, CAZALS Christophe, LUCAS André, MARCO Claude, MAS Bernard, MIRABILLE Noelle, SURRE Line.

Absents excusés : MM CROS Monique, IZARD Julien,, MARQUET Nathalie, SIMON Jennifer.

Pouvoir de MARQUET Nathalie à Guy ROUCAYROL

Secrétaire de séance : CALON Mauricette

Convocation en date du 27 octobre 2022

Membres en exercice : 14 - Présents : 10 - Votants : 11 - Pour : 11 - Contre : 0 - Abstention : 0

Vu le code général des collectivités territoriales,

Monsieur le Maire rappelle que les délais notifiés aux propriétaires sont à présent purgés et que la commune va entamer les travaux de mise en sécurité .Le bureau ACEB a présenté un devis détaillé de 17.700€ HT pour la maîtrise d'œuvre des travaux de mise en sécurité des 4 bâtiments en péril sur la commune.

Il propose au Conseil d'approuver le devis

Il demande au Conseil de bien vouloir délibérer.

Où l'exposé du Maire, le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** le devis du cabinet ACEB pour la maîtrise d'oeuvre, d'un montant de 17.700 € HT.
- **AUTORISE** Le Maire à signer les pièces du marché

Ainsi fait et délibéré les jour, mois en an susdits.

Le Maire,
Guy ROUCAYROL

